

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 23 Octobre 1966, Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de Mr Eugène BOCCO.

Article 2 - A compter du 27 Octobre 1966, Mr Arsène KINDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Mr Emile-Derlin ZINSOU.

Article 3 - Mr Marcel DADJO, Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant l'absence du Dr Daouda BADAROU, à compter du 1er Novembre 1966.

Article 4 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1966

Le Président de la République,

Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

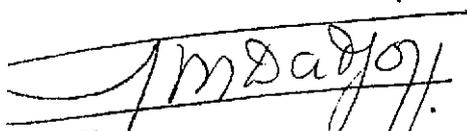

Moïse MENSAH

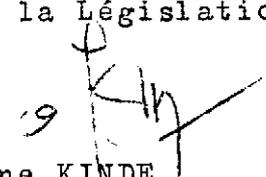


Général Christophe SOGLO

le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications,


Marcel DADJO


Arsène KINDE

Ampliations :

PR 4 - Ministères 11 - CS 6 -
SGG 4 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 -
JORD 1.